

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 456

2 mars 2006

SOMMAIRE

Arguscom S.A., Luxembourg	21870	Immo-Plâtre, S.à r.l., Belvaux	21877
Arguscom S.A., Luxembourg	21872	JBB Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	21857
Audit Trust S.A., Luxembourg	21864	Luxcolor-Peinture, S.à r.l., Luxembourg	21854
Babcock & Brown European Investments, S.à r.l., Luxembourg	21841	Media Studio 3 d, S.à r.l., Echternach	21877
Dak Holding S.A., Luxembourg	21842	NCB Warrant Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21875
DSK, S.à r.l., Wasserbillig	21879	SunlightLuxco, S.à r.l., Luxembourg	21841
Electrofin S.A.H., Luxembourg	21852	Telcom G.I.E., Luxembourg	21888
Electrofin S.A.H., Luxembourg	21853	TR Marketing & Consulting S.A., Bertrange	21855
Elimar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21888	U.A.I. (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxembourg	21884
European Real Estate Ventures S.A., Luxembourg	21888	Umicore Materials Luxembourg S.A., Luxem- bourg	21842
Fizz Beverage, S.à r.l., Luxembourg	21872	Wegu-Device Europe GmbH, Luxembourg	21848
HBI Holding, S.à r.l., Niederanven	21886	WiniaMando Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21882
Hines Sunbelt Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	21865	WiniaMando Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21884

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS II, S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 109.507.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40.056 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

J. Elvinger
Notaire

(106741.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

SunlightLuxco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 659.875,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

M. Isikow.

(102663.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

DAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.626.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(102519.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

UMICORE MATERIALS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 112.283.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Limbourg sous le numéro 14073490, avec siège social aux Pays-Bas, 6245 AB, Eijsden, Muggenweg 2, représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 novembre 2005;

2. La société FININCO S.A., inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.543, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur David Sana, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 novembre 2005.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UMICORE MATERIALS LUXEMBOURG.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) représenté par cinq millions deux cent mille (5.200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions peuvent aussi être nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à défaut de président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront signés par au moins deux des administrateurs présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. La société UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., préqualifiée, cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	5.199.999
2. La société FININCO S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cinq millions deux cent mille actions	5.200.000

Les actions souscrites ont été libérées comme suit:

- Les cinq millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.199.999) actions souscrites par la société UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., préqualifiée, ont été intégralement libérées par apport en nature du patrimoine entier (c.à.d. tout l'actif et tout le passif) de la société UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., préqualifiée, évalué à sept millions cinq cent onze mille cinq cent quatre-vingt-six euros (EUR 7.511.586,-), six millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 6.499.998,75) de ce montant représentant le capital et un million onze mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et vingt-cinq cents (EUR 1.011.587,25) la prime d'émission, qui est à affecter à une réserve libre.

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport de la société anonyme DELOITTE S.A., Financial Advisory Services, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en date du 29 novembre 2005, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des procédures de vérification appliquées ainsi qu'il a été dit ci-avant, rien ne nous est apparu comme pouvant nous faire croire que la valeur de l'Apport n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des 5,199,999 actions ordinaires sans valeur nominale à émettre avec une prime d'émission totale de 1.011.587,25 EUR .

Nous n'avons pas d'autres commentaires à faire sur la valeur de cet apport.»

Un exemplaire de ce rapport après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Il résulte d'une convention d'apport signée en date du 11 novembre 2005 entre UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., préqualifiée, et la société en voie de constitution, que tout l'actif et tout le passif de la société UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V. sont à la disposition de la Société.

La convention d'apport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- L'action souscrite par la société FININCO S.A., préqualifiée, a été intégralement libérée par apport en espèces de sorte que la somme d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 4.400,- (quatre mille quatre cents euros).

L'apport en nature est soumis au droit fixe par l'administration de l'enregistrement luxembourgeoise conformément à la directive européenne du 19 juillet 1969, modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (apport de tout l'actif et de tout le passif d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'Union Européenne - art 4-1 de la Loi du 29, décembre 1971).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, dûment représentées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Michel Alloo, ingénieur commercial, né à B-Uccle, le 18 mars 1947, ayant son domicile professionnel à B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais, Président du conseil d'administration;
- b) Monsieur Jacques Dandoy, ingénieur civil, né à B-Louvain, le 13 octobre 1946, ayant son domicile professionnel à B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais;
- c) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à D-Emmerich/Rh, le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- d) Monsieur Jean Fell, expert comptable, né à L-Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte français l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., registered to the Trade and Companies Register of Limburg under the number 14073490, with its registered office in the Netherlands, 6245 AB, Eijsden, Muggenweg 2, represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal on November 28, 2005;

2. The company FININCO S.A., registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the section B and the number 5.543, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on November 28, 2005.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr David Sana, prenamed, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of UMICORE MATERIALS LUXEMBOURG.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at six million and five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000.-) divided into five million and two hundred thousand (5,200,000) shares without designation of par value.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director in default of chairman or when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 8. The decisions of the board of directors are taken by absolute majority of the members present or represented. In the event of a tied vote, the chairman of the board of directors will have the casting vote.

Art. 9. The minutes of the board of directors shall be signed by at least two directors present at the meetings.

The copies or excerpts will be certified as true copies by a director or a proxy holder.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 11. The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 12. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 14. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 15. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2005.

The first annual meeting will be held in 2006.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. The company UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., prenamed, five million one hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine shares.	5,199,999
2. The company FININCO S.A., prenamed, one share	1
Total: five million and two hundred thousand shares.	5,200,000

The shares subscribed have been paid up as follows:

- The five million one hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (5,199,999) shares subscribed by the company UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., prenamed, have been fully paid up by contribution in kind of the entire property (i.e. all the assets and liabilities) of the company UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., prenamed, estimated at seven million five hundred eleven thousand five hundred and eighty-six Euro (EUR 7,511,586.-), six million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro and seventy-five cents (EUR 6,499,998.75) of said amount representing the capital and one million eleven thousand five hundred and eighty-seven Euro and twenty-five cent (EUR 1,011,587.25) a premium to be allotted to a free reserve.

The contribution in kind has been the subject of a report of the public limited company DELOITTE S.A., Financial Advisory Services, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, dated on November 29, 2005, in accordance with the provisions of article 26-1 of the law on commercial companies, which concludes as follows:

Conclusion:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 5,199,999 ordinary shares without nominal value to be issued at a total share premium of EUR 1,011,587.25.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

This report after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted to the registration formalities.

It results from a contribution agreement duly signed on November 11, 2005 between UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., prenamed and the company in way of incorporation, that all the assets and liabilities of the company UMICORE MATERIALS NEDERLAND B.V., are at the free disposal of the company.

The contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

- The share subscribed by the company FININCO S.A., prenamed, has been fully paid up by contribution in cash so that the amount of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated to about EUR 4,400.- (four thousand four hundred Euro).

The contribution in kind is submitted to the fixed registration fee by the Luxembourg registration office in accordance with the European Council Directive of July 19, 1969, modified by the directives of April 9, 1973 and of June 10, 1985 (contribution of all the assets and liabilities of an EU company to another EU company - article 4-1 of the Law dated December 29, 1971).

Extraordinary general meeting

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr Michel Alloo, commercial engineer, born in B-Uccle, on March 18, 1947, residing professionally at B-1000 Brussels, 31, rue du Marais, Chairman of the board of directors;

b) Mr Jacques Dandoy, civil engineer, born in B-Louvain, on October 13, 1946, residing professionally at B-1000 Brussels, 31, rue du Marais;

c) Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born in D-Emmerich/Rh, on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

d) Mr Jean Fell, expert-comptable, born at L-Echternach, on April 9, 1956, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 40.124, with its registered office at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Signé: D. Sana, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 94, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 décembre 2005.

T. Metzler.

(106143.3/222/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

WEGU-DEVICE EUROPE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 14.000.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

H. R. Luxemburg B 112.203.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Adam Weiss, Direktor, wohnhaft in Ontario L1V 6W7, 1783 Autumn Crescent, Pickering (Canada); hier rechtsgültig durch Herrn Werner H. Gurny, Direktor, beruflich wohnhaft in Wadgassen 66787, 90 Wendelstrasse (Deutschland), vertreten.

2.- Herr Eric Werner Gurny, Direktor, wohnhaft in Wadgassen 66787, 10 Am Eschenweg (Deutschland).

Welche Komplementen, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung WEGU-DEVICE EUROPE.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Sitz der Gesellschaft, kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Vermarktung (Import und Export) und der Verkauf von Laser Sensoren von hoher Präzision und damit verbundenen Komponenten sowie deren Herstellung und sämtliche hierbei anfallenden Beratungsleistungen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, kommerzieller, mobiliarer und immobilärer Art ausführen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder diesen verwirklichen oder fördern können.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 14.000,- (vierzehntausend Euro) eingeteilt in 28 (achtundzwanzig) Anteile zu je EUR 500,- (fünfhundert Euro).

Von diesem Gesellschaftskapital zeichnet:

1.- Herr Adam Weiss, vorbenannt: vierzehn Anteile	14
2.- Herr Eric Werner Gurny, vorbenannt: vierzehn Anteile	14
Total: achtundzwanzig Anteile	28

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 14.000,- (vierzehntausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft ist rechtmässig vertreten durch Einzelunterschrift des delegierten Geschäftsführers, welcher ermächtigt ist alle die tägliche Geschäftsführung betreffenden Aktivitäten auszuüben, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Geschäftsführers und eines anderen Geschäftsführers.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviele Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen sind nur rechtsgültig, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. So lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmangengesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2005.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.400,-.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Gesellschafterversammlung zusammengetreten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Werden zum Geschäftsführer, mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen, ernannt:

- a) Herr Adam Weiss, vorerwähnt;
 - b) Herr Eric Werner Gurny, vorerwähnt; welcher auch als delegierten Geschäftsführer fungiert;
 - c) Herr Werner H. Gurny, Direktor, beruflich wohnhaft in Wadgassen 66787, 90 Wendelstrasse (Deutschland).
- Die Mandate der Geschäftsführer sind für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-2530 Luxemburg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Parteien die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorangegangenen Textes:

In the year two thousand and five, on the twentieth seven of October.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- Mr Adam Weiss, Director, residing in 1783 Autumn Crescent, Pickering, Ontario L1V 6W7, Canada; validly represented by Mr Werner H. Gurny, Director, professionally residing Wadgassen 66787, 90 Wendelstrasse (Germany).

2.- Mr Eric Werner Gurny, Director, residing in 10 Am Eschenweg, 66787 Wadgassen (Germany).

Such appearing parties, represented as said before, request the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Private Limited Company, («Gesellschaft mit beschränkter Haftung»), which they declare to have established as follows:

Art. 1. A private limited company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is WEGU-DEVICE EUROPE.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand- Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the marketing (import and export) and sales of high precision Laser sensors and related components as well as the manufacture and all advisory activities here accruing.

The company can contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies.

The company can moreover carry out all financial, industrial, commercial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to further his development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 14,000.- (fourteen thousand Euro) divided into 28 (twenty-eight) corporate units with a nominal value of EUR 500.- (five hundred Euro) each.

These corporate units have been subscribed to as follows:

1.- Mr Adam Weiss, prenamed: fourteen corporate units	14
2.- Mr Eric Werner Gurny, prenamed: fourteen corporate units	14
Total: twenty-eight corporate units	28

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 14,000.- (fourteen thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of an member, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be validly bound by the individual signature of the managing director of the company, having the capacity to exercise all the daily management activities or by the joint signatures of the said managing director and another director of the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January first and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed directors, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

- a) Mr Adam Weiss, prenamed;
- a) Mr Eric Werner Gurny, prenamed; who is also designated managing director;
- c) Mr Werner H. Gurny, Director, professionally residing in Wadgassen 66787, 90 Wendelstrasse (Germany).

The directors are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Signé: W.H. Gurny, E.W. Gurny, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 10, case 4. – Reçu 140 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Delvaux.

(105392.3/208/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 21.449.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ELECTROFINA S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ci-après la Société, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, le 27 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 108 du 24 avril 1984, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant décision du Conseil d'Administration du 31 octobre 2001 de procéder à la conversion du capital social en euros, publiée par extrait au Mémorial C numéro 702 du 7 mai 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 21.449.

Bureau

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul Marx, Docteur de droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées et représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte, aux formalités d'enregistrement.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 400.000,- pour le porter de EUR 200.000,- à EUR 600.000,- par la création de 16.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Libération intégrale de 16.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par incorporation au capital du bénéfice reporté à concurrence de EUR 400.000,- et attribution gratuite desdites actions aux actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans le capital.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par vingt-quatre mille actions (24.000) de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

4. Divers.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour le porter de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à six cent mille euros (EUR 600.000,-) par la création de seize mille (16.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer par incorporation, à hauteur de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), du bénéfice reporté de la Société et qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans le capital.

Souscription et libération

Les (16.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune sont toutes intégralement libérées par incorporation au capital du bénéfice reporté de la Société à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) résultant du bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2004.

Les membres du bureau ont justifié l'existence, à la date de l'acte, du compte «Bénéfice Reporté» pour le montant donné, au notaire instrumentant, par la production d'une attestation émise par le commissaire aux comptes de la société en date de ce jour.

Cette attestation et une copie du bilan, après avoir été signées et validées par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Deuxième résolution

Suite à la susdite augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) représenté par vingt-quatre mille actions (24.000) de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent acte avec nous Notaire.

Signé: P. Marx, A. Lyon, J. Claeys, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} décembre 2005.

T. Metzler.

(104912.3/222/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 21.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1^{er} décembre 2005.

T. Metzler

Notaire

(104913.3/222/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

LUXCOLOR-PEINTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 29B, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 112.043.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Khadidja Mollis, indépendante, née à Frenda (Algérie) le 5 juin 1972, épouse de Monsieur Redouane Zerrouk Doumi, demeurant à L-1530 Luxembourg, 54, rue Anatole France.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUXCOLOR-PEINTURE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente en gros et en détail de tous articles de bâtiment, de décoration d'intérieure, de peinture, de revêtement de sol et de mur ainsi que de tous matériels et accessoires de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Khadidja Mollis, indépendante, née à Frenda (Algérie) le 5 juin 1972, épouse de Monsieur Redouane Zerrouk Doumi, demeurant à L-1530 Luxembourg, 54, rue Anatole France, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2611 Luxembourg, 29B, route de Thionville.
- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Khadidja Mollis, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Mollis, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, vol. 150S, fol. 86, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 novembre 2005.

T. Metzler.

(103421.3/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

TR MARKETING & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 112.042.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- MAYA INVEST, avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street, représentée par son administrateur, Madame Maria Keersmaekers, indépendante, épouse de Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

2.- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TR MARKETING & CONSULTING S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, le management, la consultance et la gestion d'entreprises, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique, commercial et du marketing, d'achat, de vente, de location et de mise en location de biens immobiliers et ceci au sens le plus large et dans le Grand-Duché du Luxembourg comme ailleurs.

Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- MAYA INVEST, prénommée, cinq cents action	500
2.- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, prénommée, cinq cents actions	500
Total mille actions.	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) MAYA INVEST, avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliér (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,

b) ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10,

c) AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

MAYA INVEST, prénommée.

4.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Keersmaekers, L. Voet, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 73, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

E. Schlessner.

(103419.3/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

JBB ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 467,750.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 95.380.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of JBB ACQUISITION, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.380, incorporated by a deed of the undersigned notary public on 12 August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 984, on 24 September 2003. The articles of association have been last amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 13 May 2004.

The meeting was opened by Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Antoine Barat, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of four hundred sixty-seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 467,750.-) up to an amount of four hundred eighty-nine thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 489,775.-), through the issuance of eight hundred and eighty-one (881) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Approval of the transfer of 15,672 shares of the Company to LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A. and approval of LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A. as new shareholder of the Company for the purposes of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

3. Acceptance of the resignation of the current managers of the Company and full discharge to the resigning managers.

4. Appointment of new managers of the Company.

5. Full restatement of the articles of incorporation of the Company, without the amendment of the Company's corporate purpose.

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the

represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. The entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation on the items of the above agenda, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges that ORSI MANAGEMENT SAS, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 112, avenue Kléber, 75016 Paris, France, wishes to exercise all the BSPOs issued by the Company to ORSI MANAGEMENT SAS for a price of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share to be issued, in accordance with the terms and conditions of such BSPOs, thus conferring the right to subscribe for eight-hundred eighty-one (881) shares of the Company.

The general meeting then resolves to increase the share capital of the Company to bring it from its current amount of four hundred sixty-seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 467,750.-) up to an amount of four hundred eighty-nine thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 489,775.-), through the issuance of eight hundred and eighty-one (881) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The eight hundred and eighty-one (881) new shares have been subscribed by ORSI MANAGEMENT SAS, prenamed, duly represented by Mr Antoine Barat, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on November 2nd, 2005, for a total subscription price of twenty-two thousand and twenty-five Euro (EUR 22,025.-).

The shares subscribed are fully paid up in cash by ORSI MANAGEMENT SAS, so that the cash contribution of twenty-two thousand and twenty-five Euro (EUR 22,025.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of twenty-two thousand and twenty-five Euro (EUR 22,025.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The general meeting resolves to authorise Mr Pierre Beissel, maître en droit or Ms Yasmin Gabriel, maître en droit, all residing in Luxembourg, each of them individually, to make all related appropriate amendments in the Register of Registered Shares of the Company.

Second resolution

The general meeting acknowledges that it is contemplated that THE LIGHTYEAR FUND, L.P. and LIGHTYEAR CO-INVEST PARTNERSHIP, L.P. (the «Transferors») shall transfer to LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A., a Luxembourg société anonyme, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.324 (LANDSBANKI) all of the fifteen thousand six hundred and seventy-two (15,672) shares held by them in the Company.

The general meeting further acknowledges that according to article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the shares of a Luxembourg société à responsabilité limitée may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders, unless the shareholders of the Company representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

The general meeting then resolves to approve the transfer by THE LIGHTYEAR FUND, L.P. and LIGHTYEAR CO-INVEST PARTNERSHIP, L.P. of an aggregate number of fifteen thousand six hundred and seventy-two (15,672) shares of the Company to LANDSBANKI.

The general meeting further resolves to approve the transferee, LANDSBANKI, as a new shareholder of the Company.

Third resolution

Further to the above resolutions, the general meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending its corporate purpose, so as to read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of JBB ACQUISITION, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at four hundred eighty-nine thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 489,775.-), represented by nineteen thousand five hundred and ninety-one (19,591) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety of the signed copies in counterpart will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. Resolutions of shareholders shall be adopted at general meetings.

However, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 20. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the subscribed share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Mr Timothy Kacani, Mr Stéphane Michel, Mr Mark Vassallo and Mr Alain Peigneux from their respective mandates as manager of the Company with effect as of the date of the present meeting.

The meeting resolves to grant full discharge to the resigning managers for the exercise of their respective mandates until the date of the present meeting.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint, with effect as of the date of the present meeting and for an indefinite period of time, the following persons as new managers of the Company:

Mr Halldór J. Kristjansson, Chief Executive Officer, born on 13 January 1955 in, Reykjavik (Iceland), residing at Krókamyri 6, 210 Gardabaer, Iceland;

Mr Sigurjón Th. Arnason, Chief Executive Officer, born on 24 July 1966 in Reykjavik (Iceland), residing at Bjarnarstig 4, 101 Reykjavik, Iceland; and

Mr Arsaell Hafsteinsson, Managing Director, born on 14 January 1958 in Hafnarfjörður (Iceland), residing at Fjardarsel 5, 109 Reykjavik, Iceland.

The meeting declares that, with effect as from the appointment of such managers, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

Mr Halldór J. Kristjansson;

Mr Sigurjón Th. Arnason; and

Mr Arsaell Hafsteinsson.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de JBB ACQUISITION, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 95.380, constituée par un acte du notaire soussigné le 12 août 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 984 le 24 septembre 2003. Les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 13 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Barat, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent soixante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 467.750,-) à un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 489.775,-) par l'émission de huit cent quatre-vingt-une (881) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Approbation du transfert de 15.672 parts sociales de la Société à LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A. et approbation de LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A. comme nouveau associé de la Société aux fins de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

3. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société et décharge complète des gérants démissionnaires.

4. Nomination de nouveaux gérants de la Société.

5. Refonte complète des statuts de la Société, sans modification de son objet social.

6. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale reconnaît que ORSI MANAGEMENT SAS, une société par actions simplifiée, régie par les lois de France, ayant son siège social à 112, avenue Kléber, 75016 Paris, France, souhaite exercer tous ses BSPOs émis par la Société à ORSI MANAGEMENT SAS pour un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale à émettre, conformément aux termes et conditions de ces BSPOs, conférant ainsi le droit de souscrire huit cent quatre-vingt-une parts sociales de la Société.

L'assemblée générale décide alors d'augmenter le capital social de la Société d'un montant actuel de quatre cent soixante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 467.750,-) à un montant de quatre cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 489.775,-) par l'émission de huit cent quatre-vingt-une (881) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les huit cent quatre-vingt-une (881) nouvelles parts sociales ont été souscrites par ORSI MANAGEMENT SAS, pré-qualifiée, dûment représentée par Monsieur Antoine Barat, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 2 novembre 2005, pour un prix de souscription total de vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 22.025,-).

Les parts sociales souscrites sont entièrement payées en espèces par ORSI MANAGEMENT SAS, de telle sorte que l'apport en espèces de vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 22.025,-) est désormais à la disposition de la Société, ce point ayant été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en espèces de vingt-deux mille vingt-cinq euros (EUR 22.025,-) est affecté entièrement au capital social de la Société.

L'assemblée générale décide d'autoriser Mr Pierre Beissel ou Ms Yasmin Gabriel, tous deux maître en droit et demeurant au Luxembourg, chacun d'eux individuellement, de faire tous les modifications pertinentes dans le Registre de Parts Sociales de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale prend acte qu'il est envisagé que THE LIGHTYEAR FUND, L.P. et LIGHTYEAR CO-INVEST PARTNERSHIP, L.P. (les «Cédants») vont transférer à LANDSBANKI HOLDING EUROPE S.A., une société anonyme luxembourgeoise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 110.324 (LANDSBANKI), la totalité des quinze mille six cent soixante-douze (15.672) parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

L'assemblée générale reconnaît en outre que conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les parts sociales d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ne peuvent être transférées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

L'assemblée générale décide alors d'approuver le transfert par THE LIGHTYEAR FUND, L.P. et LIGHTYEAR CO-INVEST PARTNERSHIP, L.P. d'un nombre total de quinze mille six cent soixante-douze (15.672) parts sociales de la Société à LANDSBANKI.

L'assemblée générale décide en outre d'approuver le cessionnaire, LANDSBANKI, comme un nouveau associé de la Société.

Troisième résolution

A la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la Société, sans modification de son objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de JBB ACQUISITION, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 489.775,-), représentée par dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-onze (19.591) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié-moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Tous copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transférables entre associés existants. Les parts sociales ne peuvent être transférées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transférées à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, l'ensemble des copies signées en contrepartie constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mr Timothy Kacani, Mr Stéphane Michel, Mr Mark Vassallo et Mr Alain Peigneux de leurs mandats respectifs de gérant de la Société avec effet au jour de la date de la présente assemblée.

L'assemblée décide de décharger les gérants démissionnaires complètement pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de désigner, avec effet au jour de la date de la présente assemblée et pour une durée illimitée, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société:

Mr Halldór J. Kristjansson, Chief Executive Officer, né le 13 janvier 1955 à Reykjavik (Islande), demeurant à Krókamyri 6, 210 Gardabaer, Islande;

Mr Sigurjón Th. Arnason, Chief Executive Officer, né le 24 juillet 1966 à Reykjavik (Islande), demeurant à Bjarnarstig 4, 101 Reykjavik, Islande; et

Mr Arsaell Hafsteinsson, Managing Director, né le 14 janvier 1958 à Hafnarfjordur (Islande), demeurant à Fjardarsel 5, 109 Reykjavik, Islande.

L'assemblée déclare que, avec effet au jour de la nomination de tels gérants, le conseil de gérance de la Société sera composé de la manière suivante:

Mr Halldór J. Kristjansson;

Mr Sigurjón Th. Arnason; et

Mr Arsaell Hafsteinsson.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais, indique que, à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction française. A la demande des personnes comparantes, la version anglaise prévaudra en cas de différences entre les textes anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 84, case 9. – Reçu 220,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

J. Elvinger.

(103452.3/211/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.115.

Par décision du Conseil d'administration du 15 novembre 2005, M. Fabrizio Rondanelli, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de Mme Manuela Alecci-Macalli, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102612.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

HINES SUNBELT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.216.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 106.807,

duly here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,
by virtue of one proxy given in London on November 14, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Formation

There is formed among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Objects

2.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

2.2. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

2.3. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.4. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name

The Company will have the name HINES SUNBELT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with Article 12. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

Art. 7. Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Ranking

The share capital shall consist of one class of shares and each share shall rank pari passu.

Art. 9. Shareholder

The Company's shares are indivisible and the Company shall recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the joint owners shall appoint a sole person as owner in relation to that share.

Art. 10. Transfers

In case of a single shareholder, The Company's shares are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Board of Management

12.1. The Company is managed by a sole manager or if there are more than one manager by a board of managers composed of two or more managers.

12.2. The manager(s) need not be shareholders.

12.3. The manager(s) is (are) appointed by a resolution of the Shareholder(s) which sets the term of their office.

12.4. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without cause).

12.5. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

12.6. All powers not expressly reserved by Law or in accordance with Article 14, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.7. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

12.8. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.9. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

12.10. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

12.11. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.12. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers(s) showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend shall not exceed realised profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to the statutory reserve established by Law or by these Articles.

Art. 13. Management Liability

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. Shareholder Matters

14.1. The single shareholder assumes all powers conferred by Law and by these Articles.

14.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in shareholder meetings irrespective of the number of shares held. Each share is entitled to one vote, subject to limitations imposed by Law and these Articles. Resolutions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

14.3. A resolution to alter these Articles may only be adopted by the affirmative vote of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. Financial Year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Accounts

16.1. At the end of each financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, in compliance with article 197 of the Law.

16.2. Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Statutory Reserve and Dividends

17.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2. Every year five per cent of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but such allocation shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has reduced to below the statutory minimum.

17.3. The balance of the annual net profits shall be at the disposal of the shareholders and the general meeting of the shareholders shall determine how such balance shall be distributed.

Art. 18. Appointment of Liquidator

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Incorporated Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expense, cost, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand nine hundred (EUR 1,900.-) Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company approves the following resolutions:

1. The number of managers shall be one (1);
2. HINES INTERNATIONAL MANAGEMENT LLC, a limited liability company, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, Delaware State identification number 3722834, shall be appointed as the manager;
3. The duration of the aforementioned manager's appointment is unlimited; and
4. The address of the Company is fixed at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this documents.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon la loi du Luxembourg, ayant son siège à 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.807,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet

2.1. La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

2.3. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale

La Société a comme dénomination HINES SUNBELT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Modifications du capital social

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Classes

Le capital social sera composé d'une classe de parts sociales et chaque part offrira des droits équivalents.

Art. 9. Associés

Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, les copropriétaires indivis désigneront une seule personne comme propriétaire de cette part.

Art. 10. Transferts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dissolution

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Conseil de Gérance

12.1. La Société est gérée par un gérant unique ou, en cas de pluralité gérants, par le conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants.

12.2. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

12.3. Le(s) gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur(s) mandats.

12.4. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) ad nutum (sans cause).

12.5. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de l'article 12 aient été respectés.

12.6. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou l'article 14 seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.7. La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

12.8. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a), de ces agents, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12.9. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

12.10. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

12.11. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.12. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et de toutes sommes à prêter à la réserve statutaire établie par la Loi ou les Statuts.

Art. 13. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Pouvoirs des Associés

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents Statuts.

14.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux assemblées des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote, en tenant compte des limites imposées par la Loi et les Statuts. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par le vote affirmatif d'une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels

16.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société seront établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera un bilan, et, si nécessaire, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, conformément à l'article 197 de la Loi.

16.2. Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social.

Art. 17. Réserve légale et dividendes

17.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve en dessous du minimum légal.

17.3. Le solde du bénéfice net sera à disposition des associés et l'assemblée générale des associés déterminera comment ce solde sera distribué.

Art. 18. Nomination d'un liquidateur

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Dispositions finales

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents (EUR 1.900,-) euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique de la Société prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants sera de un (1).
2. HINES INTERNATIONAL MANAGEMENT LLC, une limited liability company, ayant son siège au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3722834, est nommée gérant unique de la Société.
3. La durée du mandat du gérant mentionné ci-dessus est illimitée.
4. L'adresse du siège social est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 81, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105482.3/230/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**ARGUSCOM S.A., Société Anonyme,
(anc. SNIPER HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.969.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SNIPER HOLDING S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 201 du 24 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social de 1.250.000,- francs luxembourgeois en 30.986,69 euros, et la valeur nominale des 100 actions de 12.500,00 francs luxembourgeois à 309,86 euros.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,00 euros, sans création d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des actions de 309,86 euros à 310,00 euros, et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 3. des statuts.

3. Transformation de la société en société de participations financières n'ayant pas le statut de société holding et modification subséquente de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4. Modification de la dénomination de la société en ARGUSCOM S.A. et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

5. Modification des articles 8 et 12 des statuts.

6. Démissions et nominations d'administrateurs.

7. Démission et nomination du commissaire aux comptes.

8. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Première résolution

L'assemblée constate que, suite à la conversion légale de la monnaie nationale en euros le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69) et la valeur nominale des cent (100) actions à trois cent neuf virgule quatre-vingt-six euros (309,86 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un euros (31.000,00 EUR), sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des cent (100) actions trois cent neuf virgule quatre-vingt-six euros (309,86 EUR) à trois cent dix euros (310,00 EUR), à libérer par versements en espèces, dont la preuve a été rapportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,00 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de faire abstraction du statut de holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 pour adopter le statut de société de participation financière pure et simple, et de modifier en conséquence l'article 2. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services et la mise en relation clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARGUSCOM S.A.».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8. des statuts pour lui donner la teneur suivant:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des anciens administrateurs et de l'administrateur délégué, savoir:

- 1) Monsieur José Jumeaux, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, administrateur et administrateur délégué.

- 2) Monsieur Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg.

- 3) Madame Patricia Catucci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à leur donner.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme nouveaux administrateurs:

- 1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.

- 2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

- 3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.»

Dixième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes, savoir:

Madame Ulrike Wilken, employée privée, demeurant à Aach (Allemagne).

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à lui donner.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FID'AUDIT UK LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro OC 303979.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les administrateurs, à savoir:

- 1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664,

2) La société MYDDLETON ASSESTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056,

3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,

chaque fois représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privés lui délivrées à Luxembourg, le 9 novembre 2005, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte,

se sont réunies en conseil d'administration, et ont décidé de nommer la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., prénommée, comme administrateur délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Krimou, F. Ferron, M.P. Thibo, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, vol. 150S, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

J.-P. Hencks.

(103475.3/216/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ARGUSCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.969.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(103477.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FIZZ BEVERAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.430.

In the year two thousand and five, on the 24th day of October.

Before Us, Maître Jacques Delvaux notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary meeting of the sole member of FIZZ BEVERAGE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri (the Company), incorporated by a deed of the undersigned notary on 10 October 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

LBMB CAYMAN SPUMADOR Ltd., a company incorporated and/organized under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (LBMB),

here represented by Mr Francesco Moglia and Laurent Forget, employee of SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Luxembourg,

by virtue of a proxy given 20 October 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. LBMB is the sole shareholder of the Company.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1) Modification of the subscription provisions under Article 5. of the articles of association of the Company whereby all partners shall benefit from a preferential subscription right for any direct or indirect capital increase.

2) Amendment of article 5. of the articles of association of the Company to reflect the resolutions to be taken under item 1) above.

3) Modification of the representation provisions under Article 10 of the articles of association of the Company to provide for joint signatory powers of at least two managers in the case of plurality of managers.

4) Amendment of article 10 of the articles of association of the Company to reflect the resolutions to be taken under item 3. above.

5) Increase of the subscribed share capital of the Company by the contribution of EUR 449,525 (four hundred forty-nine thousand five hundred twenty-five Euro).

6) Subscription and payment of the capital increase by a contribution in cash; Intervention of subscribers.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing party, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, by adding a new article 5.3 whereby the partners shall have a preferential subscription right in respect of any direct or indirect capital increase of the Company, whether in kind or in cash. Any indirect capital increase shall refer to the issuance of securities convertible into capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner resolves to amend article 5. by adding a new Article 5.3 of the articles of association of the Company, which will read as follows:

«Unless expressly waived by all the partners, any capital increase by the issuance of shares or any securities convertible into capital shall be offered to all the partners, in proportion to the number of shares, which each of them owns.»

Third resolution

The sole partner resolves to modify the representation provisions under Article 10 of the articles of association of the Company, whereby in the case of a plurality of managers two managers shall jointly have signatory powers.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

Fifth resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by EUR 449,525 (four hundred forty-nine thousand five hundred twenty-five Euro) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to EUR 462,025 (four hundred sixty-two thousand twenty-five Euro), by the issue of 17,981 (seventeen thousand nine hundred eighty-one) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

The new shares so issued have been entirely subscribed by in the following proportions:

- 1) LBMB, prenamed, 16,387 shares; as represented by the above appearing Mr Moglia and Mr Forget;
- 2) PALADIN CAPITAL PARTNERS, S.p.A., a public limited company organised under the laws of Italy, established at Via Crocefisso 6, I-20122, Milano, Italy, 640 shares;
- 3) Ruggero Magnoni, an Italian citizen, residing at Via Piermarini, 2/4, 20145 Milano, Italy, 320 shares;
- 4) BELLA INVEST LIMITED, a company organised under the laws of the British Virgin Islands, established at Beaufort House, PO Box 438 Road, British Virgin Islands Town, Tortola, 400 shares;
- 5) Stephen M. Wolf, an American citizen, residing at Trump World Tower, 845 United Nations Plaza, Unit 79-B, New York, NY 10017, 80 shares;
- 6) David Williams a British citizen, residing at Cherry Hill, Scaife Road, Sewickley, PA 15143, USA, 40 shares;
- 7) Lord Kenneth Baker of Dorking, a British citizen residing at 7 Onslow Gardens, Flat 6, London SW7 3LY, UK, 30 shares; and
- 8) INTERNATIONAL BEVERAGE INVESTORS Ltd., a British Virgin Islands corporation, established a 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, 84 shares; The parties 2 to 8 represented by Mr Moglia and Forget, prenamed on the basis of 7 proxies dated 19th and 20th of October as attached to the present deed, and all shares have been paid-up by a contribution in cash, so that the amount of EUR 449,525 (four hundred forty-nine thousand five hundred twenty-five Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner resolves together with the new partners (share holders) to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is set at EUR 462,025 (four hundred sixty-two thousand twenty-five Euro), represented by 18,481 (eighteen thousand four hundred eighty-one) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre.
Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale de l'associé unique de FIZZ BEVERAGE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri (la Société), constituée par acte du notaire Jacques Delvaux le 10 octobre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

LBMB CAYMAN SPUMADOR Ltd., une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, PO BOX 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (LBMB), ici dûment représentée par M. Francesco Moglia et M. Laurent Forget, employés SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Luxembourg,

en vertu d'une procuration émise le 20 octobre 2005.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

I. LBMB est l'associé unique de la Société.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification des dispositions sur la souscription de l'article 5. des statuts de la Société par lesquelles tous les associés bénéficieront d'un droit préférentiel de souscription pour toute augmentation, directe ou indirecte, du capital.

2) Modification de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises sous le point 1) ci-dessus.

3) Modification des dispositions sur la représentation sous l'article 10. des statuts de la Société, qui fournit un pouvoir de signature conjointe d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

4) Modification subséquente de l'article 10 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 3 de l'ordre du jour.

5) Augmentation du capital social souscrit de la Société par un apport de EUR 449.525 (quatre cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq euros).

6) Souscription et paiement du capital social augmenté par apport en numéraire; Intervention des souscripteurs.

III. L'intégralité du capital social de la société étant représentée à cette assemblée, elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5. des statuts de la société, par l'ajout d'un nouvelle article 5.3. par lequel les associés auront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation, directe ou indirecte, du capital, qu'elle soit par apport en nature ou en numéraire. Toute augmentation indirecte du capital fera référence à une émission de titres convertibles en capital de la Société.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5. des statuts de la Société, par l'ajout d'un nouvelle article 5.3., qui se lira comme suit:

«Sauf en cas de renonciation expresse par tous les associés, toute augmentation de capital par émission de parts ou de titre convertible en capital devra être proposée à tous les associés, au prorata du nombre de parts détenues par chacun d'eux.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier les dispositions sur la représentation de l'article 10 des statuts de la Société, par lesquelles, en cas de pluralité de gérants, deux gérants auront conjointement un pouvoir de signature.

Quatrième résolution

Comme conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 10. des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

«La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants de la société ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de EUR 449.525 (quatre cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en cinq cent (500) parts sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à EUR 462.025 (quatre cent soixante-deux mille vingt-cinq euros), par l'émission de 17.981 (dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-une) nouvelles parts, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts déjà existantes.

Souscription - Paiement

Les nouvelles parts ainsi émises ont été entièrement souscrites dans les proportions suivantes:

1) LBMB, susmentionnée, 16.387 parts; représenté par M. Moglia et M. Forget, préqualifiés;

- 2) PALADIN CAPITAL PARTNERS, S.p.A., une société anonyme organisée selon les lois d'Italie et établie à Via Crocefisso 6, I-20122, Milano, Italy, 640 parts;
- 3) Ruggero Magnoni, un citoyen Italien, demeurant au 4, Piazza del Carmine, I-20121 Milano, Italy, 320 parts;
- 4) BELLA INVEST LIMITED, une société des British Virgin Islands, établie à Beaufort House, PO Box 438 Road, British Virgin Islands Town, Tortola, 400 parts;
- 5) Stephen M. Wolf, un citoyen Américain, demeurant à PO Box 1400, Middleburg, VA 20118, USA, 80 parts;
- 6) David Williams, un citoyen Britannique, demeurant à Cherry Hill, Scaife Road, Sewickley, PA 15143, USA, 40 parts;
- 7) Lord Kenneth Baker of Dorking, un citoyen Britannique, demeurant au 7 Onslow Gardens, Flat 6, London SW7 3LY, UK, 30 parts; et
- 8) INTERNATIONAL BEVERAGE INVESTORS Ltd., une société des British Virgin Islands, établie au 9, Columbus Centre, Pellican Drive, Road Town, Turtola, British Virgin Islands, 84 parts; Les parties de 2 à 8 représentées par M. Moglia et M. Forget, en vertu de 7 procurations datées du 19 et 20 octobre 2005 annexées.
- Toutes les parts sociales ont été libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 449.525 (quatre cent quarante-neuf mille cent vingt-cinq euros) est à la libre disposition de la Société, preuve de cela a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

Comme conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide ensemble avec les nouveaux associés de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 462.025 (quatre cent soixante-deux mille vingt-cinq euros), représenté par 18.481 (dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-une) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est transcrit en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, ladite comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: F. Moglia, L. Forget, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 9, case 11. – Reçu 4.495,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

J. Delvaux.

(106171.3/208/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**NCB WARRANT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SIPSEY, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.436.

In the year two thousand and five, on the tenth day of November.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CERBERUS PARTNERS, L.P., a limited partnership organised under the laws of the United States of America, established at 299 Park Avenue, Floors 21-23, New York, NY 10171 USA., registered in Delaware (USA), represented by its General Partner, CERBERUS ASSOCIATES L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 450 Park Avenue, 28th Floor, New York, New York 10022, itself represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., in its turn hereby represented by Mr Marco Dijkerman and Mrs Charlotte Hultman, both private employees, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorneys in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole associate of the company SIPSEY, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 110.436 incorporated by deed of M^e Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, on the 2nd day of September, 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into NCB WARRANT HOLDINGS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole partner decides to amend Article 1 of the Articles of Incorporation accordingly which will be read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name NCB WARRANT HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred Euro (EUR 800.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorneys in fact acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CERBERUS PARTNERS, L.P., un «limited partnership» constitué suivant la loi des Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 299 Park Avenue, Floors 21-23, New York, NY 10171 USA., immatriculé dans l'état du Delaware (USA), représenté par son «General Partner», CERBERUS ASSOCIATES L.L.C., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 450 Park Avenue, 28th Floor, New York, New York 10022, ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman et Madame Charlotte Hultman, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, dûment représenté comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société SIPSEY, S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés section B numéro 110.436 constituée suivant acte reçu par M^e Alphonse Lentz, alors notaire à Remich en date du 2 septembre 2005, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en NCB WARRANT HOLDINGS, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination NCB WARRANT HOLDINGS, S.à r.l., (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cents euros (EUR 800.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, es-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Dijkerman, Ch. Hultman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2005.

P. Bettingen.

(104939.3/202/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

IMMO-PLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 100.618.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Fernando Rocha de Almeida, indépendant, né le 9 juillet 1948 à Vila Maior (Portugal), demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin,
- 2.- Monsieur Fernando Fonseca Alves Pindelo, plâtrier, né le 1^{er} janvier 1972 à Vila Maior (Portugal), demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée IMMO-PLÂTRE, S.à r.l., avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 100.618,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial C du 30 juin 2004, numéro 668, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 2004, publié au Mémorial C, du 29 septembre 2004, numéro 967.

Les associés ont prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération à L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents (800,-) euros.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Rocha de Almeida, F. Fonseca Alves Pindelo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2005.

P. Bettingen.

(104937.3/202/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

MEDIA STUDIO 3 D, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6540 Echternach, 56, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 112.215.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) die Gesellschaft ETOLIA S.A., mit Sitz in 12, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

auf Grund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg am 8. November 2005.

2) Herr Edmund Leo Bohr, Unternehmer, geboren am 25. November 1963 in Bitburg, wohnhaft Enzweg 12, D-Holsthum.

Welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Mandatar und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparanten, vertreten wie vorgenannt, erklärten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und den unterfertigten Notar baten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile und denen, die es später werden können, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, sowie durch vorliegende Satzung.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt den Namen MEDIA STUDIO 3 D, S.à r.l. an.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist das Führen eines Konstruktionsbüros, das Erstellen von 3-dimensionalen Grafiken, Film- und Industrieanimationen, Messe- und Eventdesign, CAD-Entwicklung, administrative Unterstützung im Rahmen von CAD Schulungen, werbetechnische Grafiken und Animationen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland entfalten.

Die Gesellschaft kann alle finanziellen, gewerblichen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen tätigen, welche der Erfüllung oder der Ausdehnung des Gesellschaftszweckes dienlich oder nützlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (EUR 12.500,-) Euro, aufgeteilt in eintausend (100) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (EUR 125,-) Euro, alle gezeichnet und voll eingezahlt.

Jeder Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 7. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Übertragung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter ist nur gestattet mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird, gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet und, im Falle wo die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre zählt wird er bewertet aufgrund der Bilanz des letzten Geschäftsjahres oder jener der beiden letzten Geschäftsjahre.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehung der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine aussergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Auflösung

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 12. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Anteile wie folgt gezeichnet:

1) ETOLIA S.A., vorgenannt, neunundvierzig Anteile	49
2) Herr Edmund Bohr, vorgenannt, einundfünfzig Anteile	51
Total: einhundert Anteile	100

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von zwölf-tausendfünfhundert (EUR 12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nach-gewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausenddreihundertfünfzig (EUR 1.350,-) Euro.

Gründungsversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber, welche das gesamte Gesellschaftskapital ver-treten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Zeit ernannt Herr Edmund Bohr, Unternehmer, geboren am 25. November 1963 in Bitburg, wohnhaft Enzweg 12, D-Holsthum.

Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-6540 Echternach, 56, rue de la Gare.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat die Komparenten darauf hingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vorgenannten Tätigkeit im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss.

Die Komparenten bestätigen ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, E.L. Bohr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 79, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105479.3/230/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

DSK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.
H. R. Luxemburg B 112.284.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Gottfried Rudolf Korten, Zahntechnikermeister, geboren in Gelsenkirchen-Buer (D) am 25. April 1960, wohnhaft in D-46535 Dinslaken, Konrad Adenauer Str. 142;

2) Herr Armin Rund, Zahntechnikermeister, geboren in Wanne-Eickel J. Herne (D) am 13. April 1959, wohnhaft in D-45768 Marl, Im Eichholz 19;

3) Herr Chris Schumacher, Zahntechnikermeister, geboren in Essen (D) am 25. Dezember 1960, wohnhaft in D-42579 Heiligenhaus, Meisenweg 5.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesell-schaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsver-trag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmangesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteils-abtretun-gen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft sind der Handel mit zahnmedizinischen Produkten und Leistun-gen sowie die Aquisition, Marketing und Fortbildung auf dem Gebiet der zahnmedizinischen Leistungen.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und im-mobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Er-reichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet DSK, S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro und ist in vier (4) Anteile zu je dreitausendeinhundertfünfundzwanzig (3.125,- EUR) Euro eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an Herrn Gottfried Rudolf Korten, vorgeannt, ein Anteil	1
2) an Herrn Armin Rund, vorgeannt, zwei Anteile	2
3) an Herrn Chris Schumacher, vorgeannt, ein Anteil	1
Total: vier Anteile	4

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,- EUR) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparanten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2005.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendsechshundert Euro (1.600,- EUR) geschätzt.

Gesellschaftsversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle, festgesetzt.

2.a) Herr Gottfried Rudolf Korten, Zahntechnikermeister, geboren in Gelsenkirchen-Buer (D) am 25. April 1960, wohnhaft in D-46535 Dinslaken, Konrad Adenauer Str. 142, vorbenannt, wird auf unbestimmte Dauer zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft DSK, S.à r.l., ernannt.

b) Herr Armin Rund, Zahntechnikermeister, geboren in Wanne-Eickel J. Herne (D) am 13. April 1959, wohnhaft in D-45768 Marl, Im Eichholz 19, vorbenannt und Herr Chris Schumacher, Zahntechnikermeister, geboren in Essen (D) am 25. Dezember 1960, wohnhaft in D-42579 Heiligenhaus, Meisenweg 5, vorbenannt, werden auf unbestimmte Dauer zu kaufmännischen Geschäftsführern der Gesellschaft DSK, S.à r.l. ernannt.

Herr Gottfried Rudolf Korten, vorgeannt, verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift.

Herr Armin Rund sowie Herr Chris Schumacher, beide vorgenannt, verpflichten die Gesellschaft bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,- EUR) durch ihre alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.R. Korten, A. Rund, C. Schumacher, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2005, vol. 533, fol. 32, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 5. Dezember 2005.

J. Gloden.

(106144.3/213/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

**WiniaMando HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVC ASIA PACIFIC Ltd, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 60,000.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 107.090.

In the year two thousand and five, on the 21st of October.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux notary, residing in Luxembourg, the second named notary will remain depositary of the present deed.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, having its registered office at PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Limited Partnerships under number CR-11972, represented by its general partner CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED, hereby represented by Mr David Maria, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 octobre 2005.

In order to hold the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company CVC ASIA PACIFIC Ltd, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the «Company»), having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 107.090.

The Company has been incorporated under the name of ASIA SPIRITS HOLDING, S.à r.l. on 11 March 2005, by a deed of Marthe Thyes-Walch, notary, residing in Luxembourg-City, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, to whom the deed has remain, amended pursuant to a deed of M^e Jacques Delvaux on August 11, 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting of the sole shareholder is presided by Mr David Maria, prenamed, who appoints as secretary Miss Raffaella Quarato, lawyer, Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Maria, prenamed.

I) The sole shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by him have been inscribed on an attendance list signed by the sole shareholder present, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered, the proxy given by the represented sole shareholder to the present meeting, signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list, all 2,400 ordinary shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Modification of the name of the Company;
2. Miscellaneous.

After discussion, the meeting took unanimously the following decision:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into WiniaMando HOLDINGS, S.à r.l. and to give to Article 4 of the Articles of Associations of the Company the following wording:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination WiniaMando HOLDINGS, S.à r.l.»

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC LP, ayant son siège social à PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CR-11972, ici représenté par CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED, agissant en tant que «general partner», elle-même représentée par M. David Maria, Avocat, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 19 octobre 2005.

Pour tenir une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée CVC ASIA PACIFIC Ltd, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.090.

La Société a été constituée sous la dénomination de ASIA SPIRITS HOLDING, S.à r.l., suivant acte reçu le 11 mars 2005 par-devant Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire Jacques Delvaux en date du 11 août 2005, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. David Maria, précité,

qui nomme comme secrétaire Mme Raffaella Quarato, Avocat, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. David Maria, précité.

I) L'associé unique représenté à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par l'associé unique représenté et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'associé représenté, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 2.400 parts sociales ordinaires émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du nom de la Société;

2. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la Société en WiniaMando HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination WiniaMando HOLDINGS, S.à r.l.»

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Maria, R. Quarato, Ch. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 4, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

J. Delvaux.

(105433.3/208/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

**WiniaMando HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVC ASIA PACIFIC Ltd, S.à r.l.).
Capital social: EUR 60.000.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 107.090.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 octobre 2005, actée sous le n° 625, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(105435.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 105.944.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of the month of August.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») having its registered office in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.894,

here represented by Mr Claude Feyereisen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy filed together with the deed of the undersigned notary of 14th July 2005, hereafter mentioned.

The appearing party requests the notary to act that at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 528 of June 2, 2005, which articles of association were amended by a deed of the undersigned notary, on January 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 627 of June 29, 2005 held before the undersigned notary on July 14, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, material errors (erreurs matérielles) occurred in the deed dated 14th July 2005 and are hereby rectified as set out hereafter

The paragraphs entitled «subscription and payment» have to be rectified as follows:

Subscription and payment

Thereupon, the U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, a Gibraltar company limited by shares, having its registered office at c/o Line Management Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 94172, here represented by Mr Claude Feyereisen, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, declares to subscribe for one (1) class B share in the Company, in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50), and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of one (1) class B share, with a par value of fifty United States dollars (USD 50), in U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.493 (U.A.I. IV), for a value of one hundred ninety-six million three hundred forty-six thousand United States dollars (USD 196,346,000) out of which fifty United States Dollars (USD 50) are affected to the share capital of the Company.

The surplus between the nominal value of the new share and the value of the contribution in kind will be transferred to a share premium account, which shall be exclusively attributed to the class B shares in the Company's accounts.

It results from the certificate issued on July 14, 2005 by U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, that, as of the date of such certificate:

- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED is the owner of one (1) class B share with a par value of fifty United States dollars (USD 50) of U.A.I. II (the Share);
- the Share is fully paid up;
- the Share is in registered form;
- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED is the legal owner solely entitled to the Share and possesses the power to dispose of the Share;
- there exists no pre-emption right nor any right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Share be transferred to him;

- the Share is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Share and the Share is not subject to any attachment;
- the Share is freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Share to the Company required under any applicable laws will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and
- the Share is worth an aggregate of one hundred ninety-six million three hundred forty-six thousand United States dollars (USD 196,346,000) this estimation being based on the valuation statement prepared by U.A.I (GIBRALTAR) II LIMITED as of July 14, 2005.

Said valuation statement referred to above, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that upon the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before-mentioned.

After reading the present deed the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.894,

ici représentée par Monsieur Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, Conformément à une procuration enregistrée avec l'acte du notaire instrumentant du 14 juillet 2005 ci-après mentionné.

La partie comparante requiert le notaire d'acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 528 du 2 juin 2005, dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 627 du 29 juin 2005 qui s'est tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2005, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des erreurs matérielles sont apparues dans l'acte daté du 14 juillet 2005 et sont rectifiées par la présente tel qu'il suit:

Les paragraphes intitulés «souscription et paiement» doivent être rectifiés comme suit:

Souscription et libération

Ensuite, U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, une société du Gibraltar limitée par actions, ayant son siège social à c/o Line Management Services Limited, 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94172, ici représentée par Monsieur Claude Feyereisen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire une (1) part sociale de classe B de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50), et la payer entièrement par un apport en nature consistant en une (1) part sociale de classe B, d'une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50) dans U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.493 (U.A.I. IV), pour une valeur de cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante-six mille dollars des États-Unis (USD 196.346.000), dont cinquante dollars des États-Unis (USD 50) sont crédités au compte capital de la Société.

La différence entre la valeur nominale de la nouvelle part sociale émise et la valeur de l'apport en nature sera transférée à un compte de prime d'émission, attribué exclusivement aux parts sociales de classe B dans les comptes de la Société.

Il résulte du certificat émis le 14 juillet 2005 par U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED, que, à la date de ce certificat:

- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED est le propriétaire d'une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars des États-Unis (USD 50) de U.A.I. II (la Part);
- la Part est entièrement libérée;
- la Part est sous forme nominative;
- U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED est l'unique propriétaire de la Part et a tout pouvoir de disposer de la Part;
- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert de la Part à son profit;
- la Part n'est pas gagée ou grevée d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur la Part et la Part ne fait l'objet d'une saisie;
- la Part est librement transmissible;
- toutes les formalités requises relatives au transfert de la Part à la Société requises sous toutes lois applicables seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de la présente assemblée actant la présente contribution en nature; et
- la valeur de la Part s'élève à un montant de cent quatre-vingt-seize millions trois cent quarante-six mille dollars des États-Unis (USD 196.346.000), cette estimation étant fondée sur le certificat d'évaluation préparé par U.A.I. (GIBRALTAR) II LIMITED au 14 juillet 2005.

Ledit certificat après avoir été signé ne varietur par le représentant et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le notaire instrumentant, qui connaît et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des-présentes.

Après lecture faite du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Feyaereisen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 septembre 2005, vol. 432, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(104529.2/242/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 108.365.

In the year two thousand and five, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, number B 109.134, incorporated initially under the name of KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by deed drawn up on 22 June 2005 by Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Sole Shareholder»);

The articles of incorporation of the Sole Shareholder have been amended pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, dated 11 July 2005, not yet published in the Mémorial C;

in its capacity as Sole Shareholder of KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and incorporated by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, pre-named, on 24 May 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company;

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Ms Caroline Notté, lawyer, residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. into HBI HOLDING, S.à r.l. and subsequent to amend the beginning of article 1 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI HOLDING, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»);(...).»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation of the following persons from their mandate as manager of the Company:

- Mr Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr David Carter, residing at 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (United Kingdom);
- Mr Andrew Dawson, residing at 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (United Kingdom), and;
- Mr Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to them of their duties as manager of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., pre-named, as new manager of the Company (the «New Manager») in replacement of Mr Nicolas Comes, Mr David Carter, Mr Andrew Dawson and Mr Yves Elsen, pre-named.

The New Manager declares to accept its mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the duration of the mandate of the New Manager to an undetermined period. Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Mersch, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HAIVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social fixé à EUR 12.500, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.134, constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (l'«Associé Unique»);

Les statuts de l'Associé Unique ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 11 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C.

en qualité d'Associé Unique de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 24 mai 2005, en cours de publication au Mémorial C (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Mademoiselle Caroline Notté, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des statuts de la Société et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. en HBI HOLDING, S.à r.l. et de modifier en conséquence le début de l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI HOLDING, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), (...»

Seconde résolution

L'Associé Unique reçoit et accepte, avec effet immédiat, la démission des personnes suivantes de leur mandat de gérant de la Société:

- M. Nicolas Comes, demeurant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg);
- M. David Carter, demeurant au 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (Royaume-Uni);
- M. Andrew Dawson, demeurant au 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (Royaume-Uni); et
- M. Yves Elsen, demeurant au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Associé Unique décide de leur donner décharge pleine et entière de l'exercice de leurs fonctions de gérant de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, HALVERTON BABCOCK INDUSTRIAL, S.à r.l., prénommée, comme nouveau gérant de la Société (le «Nouveau Gérant») en remplacement de Mr Nicolas Comes, Mr David Carter, Mr Andrew Dawson et Mr Yves Elsen, pré-nommé.

Le Nouveau Gérant déclare accepter son mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la durée du mandat du Nouveau Gérant à une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Notté, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(104662.3/242/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

EUROPEAN REAL ESTATE VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 88.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Signature.

(102083.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

ELIMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 31.916.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(102085.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

TELCOM G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg C 65.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(102088.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.
